

Améliorer la croissance économique et l'engagement des donateurs par le biais du *Fonds du Canada pour l'investissement en culture du Patrimoine canadien – Volet Incitatifs aux fonds de dotation*

Mémoire au Comité permanent des finances en prévision du budget de 2020

Un mémoire conjoint :



Recommandation

Augmenter le volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) de Patrimoine canadien de 6,5 millions de dollars pour le faire passer du montant actuel de 19 millions à 25,5 millions de dollars.

Cette augmentation porterait l'ensemble du Fonds du Canada pour l'investissement en culture à un total de 28,5 millions de dollars.

Résumé

Ce mémoire, préparé par 11 des organismes artistiques et culturels les plus importants du Canada dans le but de soutenir l'ensemble des bénéficiaires, **recommande que le budget de 2020 comprenne une augmentation de 6,5 millions de dollars pour le volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) du Patrimoine canadien.**

Ce programme a contribué au développement de fonds de dotation dans les arts pour **233 organismes**, petits et grands. Il contribue à un niveau de maturité organisationnel, de diversification financière et de stabilité. Le volet, selon lequel le gouvernement verse un montant allant jusqu'à un dollar pour chaque dollar en dons privés, a favorisé une culture de dons philanthropiques et a contribué à instruire les donateurs sur le secteur des arts du Canada. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation continue d'être une option attrayante pour les donateurs canadiens et a démontré **la relation complémentaire entre le financement privé et le financement public** de la culture au Canada.

Le mémoire de l'année dernière comprenait une recommandation secondaire visant à « accroître ou [à] éliminer la limite cumulative de 15 millions de dollars par organisme relatif au soutien ». Cela s'est traduit par la recommandation 81 du rapport prébudgétaire de 2018 de la FINA. Nous avons été heureux de constater que cette recommandation a été suivie par le gouvernement en octobre 2018, lorsque celui-ci a annoncé que le plafond à vie serait éliminé. Cela garantit que la dotation pour les arts peut continuer à croître.

Nous continuons de rencontrer Patrimoine canadien pour examiner les données, l'incidence et l'administration du volet Incitatifs aux fonds de dotation. Nous comprenons que le volet administre les fonds de manière à ce que la plupart sinon tous les demandeurs reçoivent un financement et nous appuyons cette approche. Avec notre augmentation recommandée de 6,5 millions de dollars, les bénéficiaires actuels des Incitatifs aux fonds de dotation pourront continuer d'accéder au programme et les nouveaux demandeurs et organismes de toutes tailles pourront y accéder sans nuire au pourcentage de correspondance annuel.

Ce mémoire conjoint nous amène à la prochaine étape de ce qui constitue un processus itératif pour renforcer la compétitivité grâce à la diversification financière dans le secteur des arts canadiens.

Situation du volet Incitatifs aux fonds de dotation

Le volet Incitatifs aux fonds de dotation continue d'aider à élargir les dotations existantes et à faciliter l'établissement de nouvelles dotations. Depuis 2001, l'investissement fédéral cumulatif de 250 millions de dollars a permis de recueillir 327 millions de dollars en dons du secteur privé pour un total de 577 millions de dollars versés aux fonds de dotation d'organismes artistiques. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation **a connu une croissance importante, passant de 52 demandeurs depuis la dernière augmentation budgétaire en 2010, à 123 demandeurs ayant recueilli 28,6 millions de dollars en 2017** dans le secteur privé¹.

La valeur réelle de ce volet, tant en termes monétaires qu'en matière de relation entre les organismes artistiques et les donateurs, est réalisée dans le pourcentage correspondant accordé aux bénéficiaires. Ce dernier, selon nos connaissances, est fondé sur le nombre de demandeurs, le budget disponible et le montant demandé par chaque demandeur. Le pourcentage de la contribution de contrepartie fonctionne de façon plus favorable lorsqu'une contrepartie de 100 % peut être accordée à chaque bénéficiaire, ce qui s'est produit pour environ 6 des 16 années d'existence du volet. **Un pourcentage de contrepartie sain a souvent suivi une augmentation du budget fédéral.**

En 2017, **le pourcentage de contrepartie a diminué de façon significative pour atteindre 66 %**. De nombreux donateurs remarquent le déclin et le questionnent, ce qui met à risque leur contribution, en raison de la perception du rendement des investissements. **L'appui et la confiance du donateur sont essentiels aux organismes de toutes tailles pour obtenir des fonds** et, sans l'appui offert par la contribution de contrepartie, il devient **plus difficile de recueillir des fonds**, de justifier l'effort de collecte de fonds et de poursuivre la collecte de dons à long terme.

La recommandation d'une augmentation de 6,5 millions de dollars tient compte des tendances historiques des augmentations budgétaires fédérales à ce programme, ainsi que des facteurs qui stabiliseraient le pourcentage de contribution de contrepartie pour le faire passer de son état actuel de 66 %, souhaitons-le à 80 à 100 % annuellement².

Répercussions du volet Incitatifs aux fonds de dotation

Diversification des sources de revenus

Les revenus de dotation peuvent être comptabilisés. Ils sont utilisés par de petits et grands organismes culturels pour assurer une diffusion efficace de la culture canadienne au Canada et dans le reste du monde. Alors qu'un budget d'exploitation annuel pour les organismes artistiques au Canada est habituellement composé d'un mélange de financement public, de revenus gagnés, de dons privés et de commandites, le **volet Incitatifs aux fonds de dotation**

¹ Ministère du Patrimoine canadien, *Volet Incitatifs aux fonds de dotation : Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC)*, mars 2018.

² *Ibid.*

y contribue de trois façons; il encourage les dons privés, verse une contribution égale aux dons par l'entremise de fonds publics et toutes les sommes versées au fonds continuent de croître.

Même si d'autres possibilités de financement et d'environnements économiques changent, les fonds de dotations offrent un mécanisme fonctionnel pour continuer à investir dans la production, la présentation, l'innovation et l'emploi.

De nombreux organismes artistiques établissent un objectif pour leur fonds de dotation correspondant à trois fois leur budget d'exploitation annuel. Le programme a fourni une somme totale de 119,5 millions de dollars à dix des organismes figurant sur ce mémoire. Avec le soutien de ce programme incitatif, plus les donateurs et les intérêts, la valeur totale de tous ces fonds de dotation combinée est d'environ 493 millions de dollars. Cette somme permet à chaque organisme, en moyenne, de réinjecter entre 1 et 4 millions de dollars dans l'organisme chaque année. **Pour certains organismes, ces déboursés annuels représentent plus que ce qu'ils reçoivent des sources de financement public combinées et/ou aident à couvrir les coûts qui pourraient ne pas être adéquatement soutenus par d'autres sources de financement.** Ces fonds de dotation soutiennent une vaste gamme d'activités : coûts d'exploitation et infrastructures essentielles, formation de la prochaine génération d'artistes, permettre à la culture canadienne de se faire connaître sur la scène mondiale et bien plus encore. En plus de ces déboursés, le montant retenu dans la dotation **continue d'être capitalisé pour l'avenir.**

Dans l'évaluation la plus récente du Fonds du Canada pour l'investissement en culture de Patrimoine canadien, 85 % des bénéficiaires interrogés

« ont indiqué que la participation **au volet a amélioré l'autosuffisance et la stabilité de leur organisme.** Environ deux tiers des répondants ont fait remarquer que le volet Incitatifs aux fonds de dotation a augmenté la somme versée par des particuliers et le secteur privé. Quelques organismes ont signalé que le fonds de dotation est devenu une importante source de revenus pour leur organisme avec le temps et que les incitatifs du gouvernement sont un outil fort utile pour réunir des fonds d'autres donateurs³. »

Les Incitatifs aux fonds de dotation permettent de traiter plusieurs choses à la fois. Ils permettent de générer des flux de revenus fiables et de réaliser des économies pour l'avenir. Ils renforcent les flux de trésorerie annuels grâce à des déboursés réguliers et favorisent la concurrence en offrant une série d'options de collecte de fonds pour les donateurs.

Vers une gestion solide des dotations artistiques au Canada

Le nombre de bénéficiaires du volet Incitatifs aux fonds de dotation a plus que doublé depuis 2010. Cela démontre un intérêt accru pour la diversification financière et philanthropique.

³ Patrimoine canadien, Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, Direction des services d'évaluation, *Évaluation groupée des arts : Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA), Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC), Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC)*, août 2014.

Il existe de nombreux facteurs à prendre en compte dans le démarrage, la croissance et la gestion d'un fonds de dotation, y compris la capacité d'attirer et de conserver les donateurs, d'exploiter ou de collaborer avec une fondation caritative et de gérer les livres de déboursés et de capitaux annuels.

L'idée d'offrir des possibilités de mentorat aux petites et moyennes entreprises a été développée à partir des discussions tenues initialement au Sommet canadien des arts de 2017 à l'Î.-P.-É. Cette idée a été promue auprès des représentants de Patrimoine canadien qui ont noté que de nombreux nouveaux bénéficiaires du programme avaient demandé des conseils sur la gestion d'un fonds de dotation. Les représentants du Ministère ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'expertise nécessaire pour fournir ces conseils. Nous répondons en développant un échange d'apprentissage axé sur le secteur concernant les fonds de dotation voués aux arts. Cela peut prendre la forme de mentorat, de trousse d'outils et/ou d'outils de formation en ligne. Nous avons commencé à communiquer avec plusieurs récipiendaires des Incitatifs aux fonds de dotation, petits, moyens et grands. Plusieurs d'entre eux sont enthousiastes à propos du potentiel d'apprentissage entre pairs.

Un avantage concurrentiel pour les dons philanthropiques au Canada

En plus des avantages financiers et économiques de ce programme, la création du volet Incitatifs aux fonds de dotation du gouvernement fédéral a créé une **culture de don aux fonds de dotation qui a traversé toute une génération**. La diversification des revenus par l'entremise des fonds de dotation mène à **plus d'options pour les donateurs** et la participation continue au volet Incitatifs aux fonds de dotation a **amélioré le développement de la philanthropie et la rétention des donateurs**.

Les donateurs privés sont devenus de plus en plus exigeants en ce qui concerne les dons et nombre d'entre eux se demandent combien donner afin de mieux tirer profit de ce programme. Ils souhaitent également faire le suivi de la demande d'un organisme et communiquent avec nous au printemps pour connaître le pourcentage de la contribution de contrepartie. Certains donateurs trouvent des façons nouvelles et novatrices d'utiliser la contribution de contrepartie, et demandent aux organismes comment ils peuvent égaler les fonds d'autres façons. Les fonds jumelés sont maintenant considérés comme une solution novatrice pour les projets de collecte de fonds de la culture canadienne.

Cette culture exceptionnelle de dons philanthropiques que ce programme incitatif a favorisée sera considérablement réduite si le pourcentage de contribution de contrepartie annuel continue de diminuer. Ce problème peut être résolu par une légère augmentation du FCIC. La générosité des donateurs, égalée par la générosité et le leadership du gouvernement, permet aux organismes artistiques d'un bout à l'autre du Canada d'amasser des fonds qui auraient été inaccessibles sans ce volet Incitatifs aux fonds de dotation.

Conclusion

Le volet Incitatifs aux fonds de dotation du programme invite les membres de la collectivité et les philanthropes à faire un don à un organisme artistique de leur choix, sachant que le gouvernement contribuera à parts égales. Cette initiative favorise la production culturelle et les personnes qui travaillent dans le secteur de la culture canadienne ou qui s’y intéressent. L’augmentation des demandes présentées au volet Incitatifs aux fonds de dotation à elle seule montre le potentiel croissant pour les organismes artistiques, de toutes les tailles, de participer à la création de fonds de dotation. C’est prometteur pour notre secteur – c’est-à-dire de nouvelles sources de revenus diverses, un état d’esprit favorisant la stabilité financière et la vitalité de l’environnement philanthropique.

Le volet Incitatifs aux fonds de dotation du FCIC est apprécié de nous-mêmes et de nos donateurs pour son incidence confirmée, son bilan, ainsi que pour sa simplicité. Nous vous remercions de l’intérêt que vous portez au renforcement de cet important programme.

Contacts

Au nom des organismes énumérés dans ce mémoire :

Barry Hughson

Directeur général
Le Ballet national du Canada
470 Queen Quay West
Toronto (Ontario) M5V 3K4

Janice Price

Présidente-directrice générale
Banff Centre for Arts & Creativity
107 Tunnel Mountain Drive
C.P. 1020
Banff (Alberta) T1L 1H5

Téléphone : 416-345-9686, poste 350
Courriel : bhughson@national.ballet.ca